

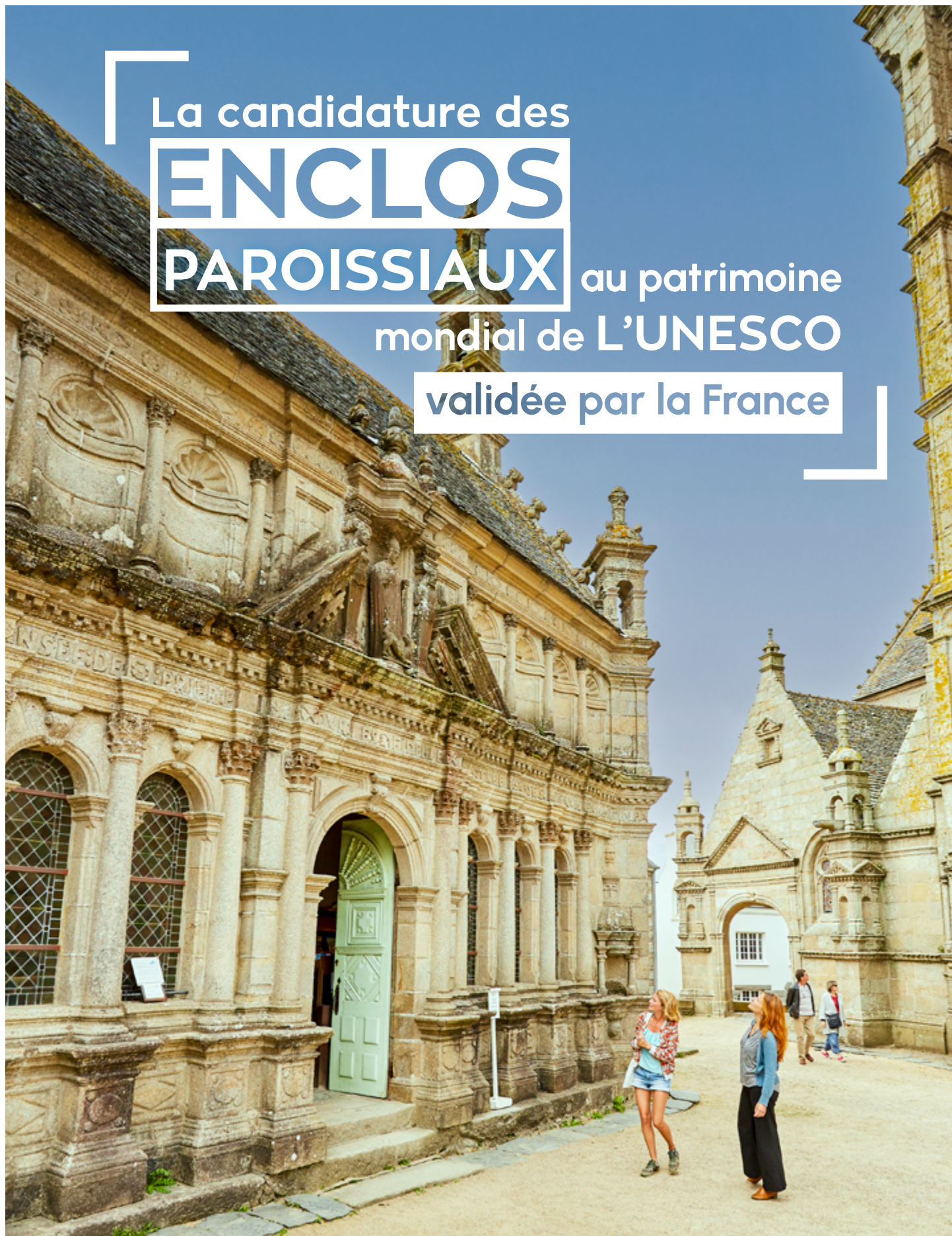
La candidature des

ENCLOS

PAROISSIAUX

au patrimoine
mondial de L'UNESCO

validée par la France



Suite à la candidature portée par le Département, les enclos paroissiaux du Finistère ont franchi une nouvelle étape majeure en rejoignant la liste indicative officielle des biens français, candidats possibles à l'UNESCO. Retrouvez toutes les étapes de la candidature sur www.finistere.fr/enclos



DÉPARTEMENT
Finistère
Penn-ar-Bed



Chers Finistériens,

Il y a 2 ans, votre Département prenait l'initiative d'engager la candidature des enclos paroissiaux au patrimoine mondial de l'UNESCO. Vous connaissez bien ce type d'édifice, caractéristique de notre culture et de notre histoire. Parmi la centaine de nos enclos, 31 ont été signalés dans le premier dossier qui vient juste d'être validé par le Comité des biens français du Patrimoine mondial. **Notre candidature est désormais officiellement inscrite sur la liste indicative nationale.**

Le Département a décidé de se lancer dans ce projet pour 3 raisons : mieux connaître et préserver ce patrimoine architectural inestimable, développer une activité nouvelle de tourisme culturel (un tourisme des 4 saisons), combler une lacune et corriger une injustice : aucun site du patrimoine finistérien n'est inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO à ce jour, à l'exception de la tour Vauban de Camaret.

Après avoir franchi cette première étape essentielle, le chemin est encore long pour que nos enclos paroissiaux soient inscrits au patrimoine mondial, mais ensemble, nous graverons les différents échelons du projet. Prochain temps fort : démonstration de la valeur universelle exceptionnelle du bien !

Maël DE CALAN

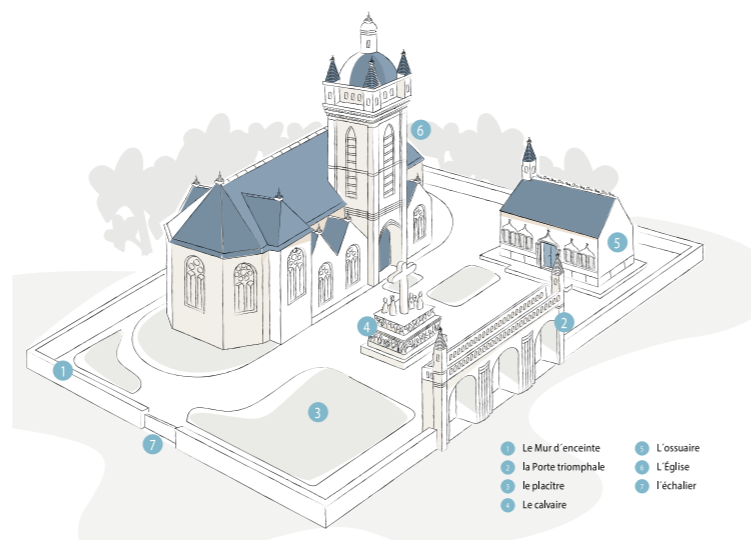
Président du Département



Les enclos paroissiaux

L'enclos paroissial constitue un ensemble architectural unique au monde, composé d'une église, d'un mur de clôture, d'une porte monumentalisée, d'échaliers, d'un calvaire ou d'une croix, d'un placître et d'un ossuaire. Le mur, limite physique et symbolique, crée une séparation entre l'espace profane et l'espace sacré de l'enclos.

Tous ces éléments ne sont pas forcément présents dans chaque enclos mais les différents sites comportent une combinaison de plusieurs d'entre eux. Ainsi, aucun enclos n'est semblable à l'autre, chacun possédant son originalité.



Un projet d'envergure porté par le Département

Le Département a lancé le 18 février 2022 à Saint-Thégonnec, la candidature des enclos paroissiaux finistériens à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Pour mener à bien ce projet d'envergure, le Président du Conseil départemental a mis en place une mission, pilotée par Jean-Jacques AILLAGON, ancien ministre de la culture de Jacques CHIRAC.

Cette mission, appuyée par un conseil scientifique, doit notamment s'assurer que les sites proposés répondent tous à la définition d'un enclos paroissial. Elle a également pour objet de constituer les nombreux dossiers de candidature et de suivre les dix grandes étapes du processus.

Le conseil scientifique est composé d'experts. Georges PROVOST, maître de conférences en histoire moderne à l'Université Rennes 2 et Alain CROIX, professeur honoraire spécialiste d'histoire culturelle et religieuse en sont les référents majeurs.

Les maires des communes concernées sont étroitement associés au processus, de même que les services de l'État, le clergé des paroisses concernées et de nombreuses associations.



Une mission présidée par Jean-Jacques AILLAGON

Ancien ministre de la Culture, Jean-Jacques AILLAGON qui réside dans le Finistère nord, a également été président du domaine national de Versailles et président du Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou.

Il a déjà mené avec succès une mission similaire pour la ville de Nice. En effet, après sept années de travail, il a conduit la candidature de « Nice, ville de villégiature d'hiver de Riviera » jusqu'à son inscription par l'UNESCO sur la liste du patrimoine mondial.

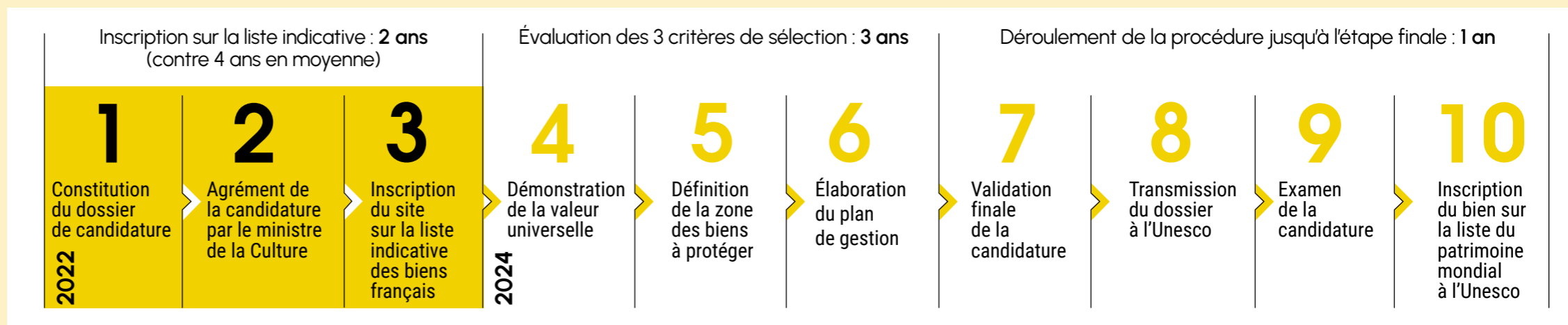
Le Président du Conseil départemental, Maël de Calan, a donc fait appel à ce Finistérien pour piloter la Mission chargée de porter la candidature des enclos paroissiaux.

“ Nous venons de franchir une première étape clé !

Les étapes du projet finistérien

Le processus de candidature est long et complexe : la durée moyenne d'une candidature à l'UNESCO est d'environ 8 ans, et chaque dossier doit franchir plusieurs étapes.

L'une des étapes essentielles a été récemment franchie : obtenir du ministère de la Culture l'inscription de la candidature des enclos paroissiaux sur la liste indicative de la France. Cela signifie que la France s'engage à présenter cette candidature à l'UNESCO.



31 enclos paroissiaux sélectionnés

Parmi les sites du Finistère présentant des caractéristiques d'enclos, 31 d'entre eux sont actuellement mentionnés dans le dossier de candidature en raison de leur intégrité et de leur état

de conservation. Cette liste sera progressivement réduite à une quinzaine d'enclos particulièrement remarquables, qui porteront la candidature de tous les autres.

Jean-Paul VERMOT

Président de Morlaix Communauté

“ Que la beauté et la richesse exceptionnelle de nos enclos soient reconnues mondialement serait une grande fierté pour Morlaix Communauté.

HENRI BILLON

Président de la CC du Pays de Landivisiau

“ Franchir cette première étape majeure est déjà une victoire. C'est un magnifique projet de territoire !

Jean-François DUMONTEIL

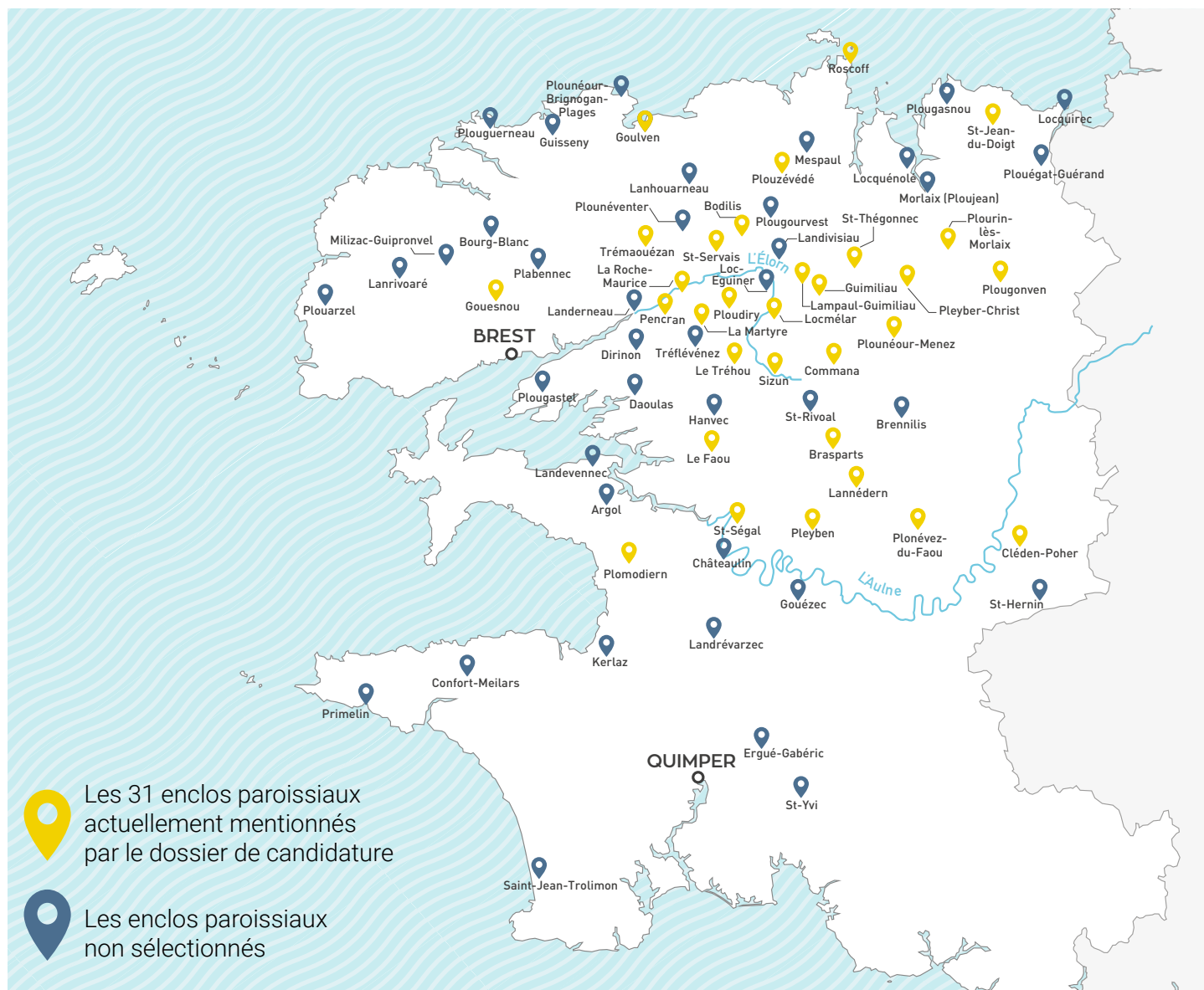
Président de Monts d'Arrée Communauté

“ Ce label permettrait de mieux faire connaître notre centre Finistère et contribuerait au développement touristique et à l'économie des Monts d'Arrée.

Patrick LECLERC

Président de la CA du Pays de Landerneau-Daoulas

“ Être aux côtés du Département pour porter la candidature de nos enclos paroissiaux est un vrai projet collectif. C'est une belle aventure humaine à laquelle je suis fier de participer.



Retrouvez toutes les étapes de la candidature sur www.finistere.fr/enclos



DÉPARTEMENT
Finistère
Penn-ar-Bed